

Alors que le débat sur l'identification des parieurs s'accroît, la Française des Jeux, fort de son monopole, place ses pions sur les paris sportifs à cote fixe et *le live betting* ( prise de paris en direct) dans son réseau de proximité, au grand dam de la filière hippique. L'opérateur historique des loteries pourrait être accusé d'abus de position dominante\* notamment par Bruxelles.

-----

*Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN*

*Sociologue, Chercheur associé au Centre Max Weber (CMW), Université Lumière (Lyon II)*

- Issue des « propositions » des députés Myard/Juanico (1) et du rapport de la Cour des Comptes(2), appelant « tardivement » (3) à réformer «la politique publique des jeux » (4), la question de l'identification des joueurs qui fréquentent le vaste réseau en dur du PMU et de la Française Des Jeux, a déjà fait couler beaucoup d'encre ; (5) Preuve que cette « recommandation » des « sages » de la rue Cambon n'est peut-être pas si « sage » et apparaît au contraire comme une mesure controversée, que certains jugeront provocatrice, lourde, disproportionnée. Il faut dire que cette « préconisation » est particulièrement liberticide. Contrôler 44 700 points de vente (12 800 pour le Pari mutuel urbain, 31 900 pour la FDJ) ; identifier, surveiller, scanner, fichier plus de 40 millions de joueurs, constituent une mesure extrême, « totale », pour ne pas dire totalitaire.
- Dans une période où le Conseil d'Etat s'intéresse au « droit à l'oubli numérique » (6) où des observateurs dénoncent le «tout sécuritaire » et interroge le dialogue « ordre public/respect des droits fondamentaux à l'ère du numérique » (7) cette mesure instaurera un climat de suspicion sur une population entière, tout en la traçant. Au final, c'est bien de « néo-prohibition » dont il faut parler, comme nous l'avons fait dans notre précédent article(8), contribution critique reprise par certaines gazettes spécialisées dans le turf, notamment Jour de Galop. (9) Notre participation à l'émission Décryptage (10) sur Radio Notre Dame le 20 février - consacrée aux paris hippiques et sportifs en ligne - nous a permis également - en présence de Jean François Vilotte et de E. de Rohan Chabot (patron de Z Turf) - de tirer la sonnette d'alarme sur cette mesure radicale, peu soucieuse de « *la liberté des Français* ». Comme la population joueuse comporte de nombreux occasionnels, c'est plus de 70 % de nos concitoyens qui sont potentiellement visés par cette mesure (11). Il n'y a bien que le syndicat FO pour « se féliciter » de cette nouvelle usine à gaz. ( 12)

- Particulièrement concernée par cette « proposition » hasardeuse - « UNE MESURE QUI POURRAIT S'AVÉRER DANGEREUSE » d'après Paris-Turf (13) - la filière hippique est rapidement montée au créneau. Le patron du Pari Mutuel Urbain, Xavier Hürstel, après avoir précisé dans Les Echos qu'en 2016 « le PMU avait résisté mais que l'activité avait été difficile » (14), considère cette identification des turfistes comme une « utopie » (15) ajoutant que « la mesure aurait un effet complètement dissuasif sur le jeu d'argent, auquel on joue avec une certaine discrétion » (c'est nous qui soulignons)
- Bien évidemment cette formulation n'a pas échappé au perfide Canard Enchaîné, qui a précisé pour rire que « si le loto devient indiscret, il ne reste plus que les paradis fiscaux » (16) N'en voulons pas trop au célèbre palmipède, auréolé par le Penelopegate. Le journal « satirique » du mercredi ne connaît pas le dossier. D'une manière générale le Canard parle peu des jeux de hasard, enquête rarement sur les jeux d'argent. Il a été très discret sur « l'affaire Riblet » (17) concernant les jeux de grattage de la Française des jeux et son concept bidon « d'aléatoire prépondérant » - concept inconnu de la science probabiliste - alors qu'il y avait matière à investigation. Le Canard préfère parler du « milieu » du jeu - sujet plus sulfureux, plus médiatique - qui associe le « monde » des jeux (et notamment celui des casinos, des courses, des hippodromes, des cercles) au « milieu ». Assurément, l'hebdomadaire fondé par Maurice et Jeanne Maréchal ne manquera pas d'écrire un article désopilant sur le « Club Anglais », un des « derniers » (18) cercles parisiens fermé récemment par la police des jeux « où l'argent coulait à flots » (19) Il faut dire que les protagonistes concernés ne sont pas des « enfants » (les « banquiers » avaient entre 72 et 79 ans, la trésorière 86 ans) et encore moins des « enfants de chœur » (6 millions d'euros dormaient dans les coffres) Cette affaire - où il est question de blanchiment - rejaille forcément sur le « monde » des jeux et donne du grain à moudre à ceux qui veulent identifier tous les joueurs, tracer toutes les transactions qui s'effectuent dans le « milieu » du jeu.
- Retour aux propositions de Jacques Myard et de la CDC, dont l'une vise à lever l'anonymat de millions de joueurs pour (soi disant) lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT), le jeu des mineurs, les interdits de jeu, le jeu pathologique, cette soi disante « addiction comportementale » dont nous critiquons les fondamentaux épistémologiques et scientifiques. *(Nous aurons l'occasion de poursuivre cette interrogation lors d'un colloque qui se déroulera en avril à Valenciennes en présence notamment de Jean-François Villote, Robert Ladouceur, Marc Valleur... (note 20 et annexe 7) Ironie de l'histoire dans cette belle région du Nord - Pas-de-Calais, particulièrement touchée par la crise économique - la Française des jeux, championne du jeu responsable et de la lutte contre le jeu des mineurs, teste actuellement le « ticket à gratter digital » (Illiko Live) (confer annexe 5) En fusionnant le jeu de grattage avec le jeu numérique, la FDJ vise clairement une population jeune qui joue déjà sur mobile à des jeux type CandyCrush ou Clash of Clans. (Confer en annexe l'interview de Stéphane Pallez, présidente-directrice générale de la FDJ, réalisée par Christophe Caron dans La Voix du Nord du 07/02/2017))*
- Les parieurs hippiques et le PMU étant particulièrement visés par cette mesure d'identification, Paris Turf (historiquement et culturellement la *bible des turfistes*) Equidia et la presse spécialisée, ont produit de nombreux articles pour condamner cette proposition du député Maire de Maisons Lafitte

(hippodrome bien connu des turfistes qui apprécieront). « **UNE CARTE POUR FICHER LES JOUEURS** » interpelle Paris-Turf.com du 10 février 2017. « La Cour des Comptes *veut la peau* des jeux d'argent » dénonce Jour de galop dès le 20/10/2016 dans un franc parler bien français. Le journal numérique dirigé par Mayeul Caire récidive en février 2017 avec un virulent « La Française des Jeux *veut achever* les paris hippiques » (Jour de Galop du 20/2) « Des complications inattendues « susurre de son côté Bernard Glass dans sa célèbre émission « On refait les courses » (RTL.fr du 21/2) **DES PHRASES LOURDES DE CONSÉQUENCE...avait annoncé Sylvain COPIER bien informé dès le 9 février 2017 dans Paris Turf.fr, à propos d'une déclaration de la PDG de la Française des Jeux, Stéphane Pallez ( annexe 1)**

- Cette « **MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LA CAUSE "CHEVAL**», dont Paris-Turf se fait régulièrement l'écho(21), a également reçu le «soutien» de la sénatrice Anne-Catherine Loisier. La Présidente du Groupe Cheval au Sénat, sucsesseure d'Ambroise Dupont, a rédigé un rapport d'information remarqué en 2016 sur « la situation de la filière équine » (22). Néanmoins nous avons mis des guillemets au mot « soutien » car, dans la tradition du Palais du Luxembourg habitué aux débats feutrés sous la houlette de Gérard Larcher, la sénatrice de Cote d'Or n'a pas tenu des propos très offensifs et est restée très légitimiste. Elle a précisé sur Equidia à propos de l'identification des turfistes : *"C'est une disposition qui n'est pas réaliste à court terme, car cela implique des équipements et une organisation dont on ne dispose pas encore aujourd'hui." [...] "Ce n'est pas très populaire mais cela s'inscrit également dans une demande sociétale de transparence, de traçabilité des fonds. Je pense que les courses ne pourront pas échapper à cette demande indéfiniment. Il faut s'y préparer, là aussi, les pouvoirs publics doivent donner le temps à l'institution de le faire et dans des conditions qui ne dégradent pas encore sa situation financière. Si cela doit faire encore fuir des joueurs, personne n'y gagnera."*(23) Contrairement à ce que dit Madame la sénatrice, cette question concerne les libertés publiques et le flicage de toute une population et n'est pas simplement un problème technique, financier ou de calendrier d'application. Ces propos prudents, ambivalents - pour ne pas dire antinomiques - peuvent aussi être qualifiés d'inquiétants car acceptant *de facto* le principe d'un contrôle généralisé des parieurs.
- Nous retrouvons la même ambivalence avec Jacques Myard, qui préside le groupe cheval à l'Assemblée nationale. Dans un premier temps ce député de droite signe avec Régis Juanico (PS, porte parole de Benoit Hamon) un rapport proposant d'identifier tous ceux qui jouent, de tracer encore davantage les transactions ludiques en cash, ce qui pénalise le PMU et sanctionne les turfistes qui ont la culture du liquide. Pour Christophe Palierse, le spécialiste jeu aux Echos (24), cette « belle unanimité » de « deux députés aux antipodes politiques » serait le signe de l'urgence « de la nécessité d'agir ». En ce qui nous concerne nous pensons que cela conforte l'idée que, dans ce domaine comme dans d'autres, droite et gauche, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Dans un deuxième temps J. Myard pousse un « coup de gueule » dont il a le secret - mais des coups de gueule ne font pas une politique - et déclare avec véhémence que le test mené actuellement par la FDJ pour faire jouer les parieurs sportifs en live betting dans son réseau en dur - tout en les identifiant - est « inadmissible » (25) Et Paris Turf de préciser : « *Le lancement de paris directs est de nature à poursuivre la cannibalisation constatée des paris hippiques par les paris sportifs en dur qui s'est traduite par un effet de ciseau entre les deux types de paris : près d'1 milliard d'euros depuis 2010 s'est porté des paris hippiques vers les paris sportifs. De nouveaux transferts d'enjeux sont à redouter dans les points de vente partagés entre le PMU et la FDJ qui obtient là un avantage comparatif décisif : rappelons que le pari en direct est exclu pour les paris hippiques, car il s'agit*

d'un pari mutuel, fondé sur l'égalité entre les joueurs, et non d'un pari à la cote (26) ».

4

- Jacques Myard a ensuite posé une question écrite au Gouvernement afin qu'il revienne sur « cette décision hasardeuse et dangereuse » qui inquiète le monde hippique. De son côté la Fédération des éleveurs de chevaux de galop et les associations représentatives du secteur des courses hippiques (26) ont adressé une lettre ouverte au gouvernement sur l'avenir de la filière équine (27) Le syndicat national des éleveurs du trotteur français a commenté cette actualité lors de son assemblée générale. Dominique de Bellaigue (Président du Trot) a précisé au sujet de la prise des paris dans le réseau en dur de la FDJ : *“Pour moi, c'est la mort des courses. Dans un même point de vente, un poste de télévision pourra-t-il être réservé aux courses hippiques et un autre au sport ? Connaissant le mode de rémunération des tenanciers (5,2 % des enjeux à la FDJ, 2 % au PMU), il n'y aura pas de miracle : le match de football sera retransmis dans ces établissements, mais pas les courses. Là, nous disons non ! Le live betting est un vrai problème. Pour moi, cela montre (...) que certaines personnes au ministère du budget n'en ont rien à faire des courses... Les élections approchent. Mais cela va-t-il changer la donne ?”*
- Il faut dire que l'on découvre progressivement que la FDJ a été particulièrement « stratégique » dans cette affaire, certains diront « machiavélique ». Un Etat ludique dans l'Etat Croupier mais, à n'en pas douter, avec la complicité de l'Etat Croupier. Poursuivant le double langage de son prédécesseur - Christophe Blanchard Dignac - Stéphane Pallez a lancé depuis plusieurs mois une stratégie parfaitement orchestrée mais que certains observateurs peuvent qualifier de dangereuse. Elle met en avant sa politique de jeu responsable, de lutte contre l'addiction, de lutte contre le jeu des mineurs, de lutte contre le blanchiment ( 28 et annexe 2 ).... mais en réalité, elle se lance dans un activisme commercial généralisé. Derrière cet écran de fumée de sa RSE, la FDJ, après avoir signé une « nouvelle année record » en 2016 ( 14,4 milliards, +4,6%) (29) =
  - \* lance « des jeux à gratter sur Smartphones » (30 )
  - \*« part à la conquête des jeunes avec un nouveau loto numérique » (31 et annexe 3)
  - \*« teste des jeux de grattage Web vendus dans les bars-tabac »(32)
  - \***LANCE UN NOUVEAU LOTO À DESTINATION DES MILLENNIALS »(33)**
  - \*« teste le «ticket à gratter digital» dans le Nord - Pas-de-Calais », région particulièrement touchée par la crise économique(34) annexe 6
  - \*« développe des accords sur le numérique pour regagner 1 million de joueurs ». » Au total, 500 millions d'euros d'investissements sont programmés en cinq ans(35)
  - \*« S'oriente encore plus vers le Digital car « **Le joueur « digital » est bien plus banquable que le joueur « physique »** » (36)
  - \*« invente » de nouveaux jeux en permanence » ( 37)
  - \*signe un partenariat dans l'e-sport (compétitions autour de jeux vidéo) avec Webedia (groupe Fimalac) Stéphane Pallez précise: « la communauté des joueurs est plus jeune (...) l'e-sport devient un marché grand public. Les jeux vidéo touchent désormais plusieurs générations de Français. On estime à 26 millions le nombre de pratiquants »(38)....
- Dans son coup de sang J. Myard précise que l'opérateur historique tente « de passer en force » dans « une période incertaine sur le plan politique » profitant en quelque sorte d'un vide politique préélectoral. A notre avis il n'en n'est rien. La FDJ - celle belle institution historique des loteries - a souvent agit ainsi, fort de son omnipotence. Jacques Myard se trompe, non seulement Bercy était au courant mais il a applaudi des deux mains. Comme l'a précisé Patrick Buffard (directeur général adjoint de la fdj) « *Tout cela a été*

validé et dispose de l'approbation du secrétaire d'État au Budget. » ( 39 5 )  
Voilà certainement des mois que S. Pallez travaille de concert avec Christian Eckert pour préparer ce coup de billard à plusieurs bandes. Mais assurément ce coup de billard n'est pas un coup de poker.

- Au final dans cette affaire du live betting/FDJ/réseau de proximité – un coup de poignard dans le dos du PMU d'après certains observateurs – qui vient s'ajouter à la mesure d'identification de tous les parieurs, le monde du cheval et ses multiples professions ont bien compris que « toute la filière hippique était concernée (40) A l'initiative des Jeunes Professionnels de la Filière Cheval (JPFC) une manifestation est organisée le mardi 29 mars à Paris. Si le PMU est resté pour le moment relativement discret sur ce dossier, Benoit Cornu ( responsable de la communication du pari mutuel urbain) a précisé dernièrement : « Nous suivons ce mouvement d'assez près et sommes plutôt heureux d'observer une mobilisation, en particulier de la jeune génération, pour la défense de la filière.(...), c'est aussi l'occasion de mettre en avant l'ensemble des problématiques, et en particulier celles sur la TVA et l'équilibre des différentes filières du marché du jeu.» ( 41 )

---

*La filière hippique n'est pas la seule à subir la politique des jeux actuelle ( qui navigue entre fiscalisme, pathologisation, mesures sécuritaires liberticides, concurrence déloyale...) les deux syndicats professionnels de casinos viennent de saisir le Conseil d'Etat contre la directive anti-blanchiment, signée dernièrement entre TRACFIN et la police des jeux . La transposition de cette directive dans les casinos accentue dans le moindre détail et d'une manière ubuesque, la lutte LAB/FT, la lutte contre le jeu pathologique... ( 42) Nous reviendrons dans une prochaine livraison sur l'application de cette directive qui va rendre impossible la vie des personnels de casinos, des caissiers, des MCD, des directeurs responsables... Contentons-nous pour l'instant de ne citer qu'un seul exemple :*

*Une suspicion illégitime anti-commerciale plane déjà depuis des lustres sur les joueurs de casino. Trop jouer c'est suspect ( d'où vient l'argent ?), gagner c'est suspect ( chance incroyable ou triche ?) trop perdre ( c'est suspect ça sent le joueur pathologique). Désormais il faudra ajouter une autre suspicion surréaliste : ne pas jouer quand on est dans un casino, c'est « très » suspect ! Ils nomment ça le « non jeu » dans le jargon administratif. Nous vivons une époque formidable. A suivre.*

© Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, Lyon, France, mars 2017

- *(\*)Abus de position dominante (DGCCRF: Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes; Portail du ministère de l'Économie du 05/12/2016) Extraits : « L'abus de position dominante ou exploitation abusive de position dominante, est l'une des deux pratiques prohibées par l'article L. 420-2 du Code de commerce, la seconde étant l'abus de dépendance économique. Cette infraction relève également du droit communautaire de la concurrence en cas d'affectation du commerce intra-communautaire (article 102 TFUE).L'abus de position dominante est prohibé dans les mêmes conditions que l'entente (pratique anticoncurrentielle visée par l'article L. 420-2 du Code de commerce. Ainsi, cette prohibition s'applique lorsque les pratiques "ont pour objet où peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché". »*

-----

1. « Rapport d'information n° 4456, sur l'évaluation de la régulation des jeux d'argent et de hasard présenté par comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) (8 février 2017, Paris assemblée nationale, 116 pages) Confer également la présentation de ce rapport sur le site ([www.juanico.fr](http://www.juanico.fr)) de Régis Juanico ( PS député de la Loire) : « Présentation de mon rapport sur l'évaluation des jeux d'argent et de hasard » ( 8 février 2017)

2. « La régulation des jeux d'argent et de hasard » (« Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ») ( rapport de la cour des comptes, octobre 2016, 188 pages, 10 annexes) Rapport présenté le 19 octobre 2016 à l'Assemblée Nationale par Didier Migaud, Premier Président de la Cour. Confer notre article : JP Martignoni = « Mission Myard/Juanico (I) : Cour Des Comptes & Politique Des Jeux : un premier aperçu du rapport sur les jeux de hasard & d'argent des Sages de la rue Campon» » (8 pages, 6 notes, 4 annexes ,novembre 2016)

3. JP Martignoni = « La nécessité d'une réelle politique des jeux » (Les Echos du 26,27décembre 2003, p.10, "Idées" « le point de vue de « ) en collaboration avec Christian Bucher (psychiatre à Strasbourg), Marc Valeur (psychiatre, directeur du centre médical Marmottan à Paris.), Matthieu Vincent Beaustar (avocat à Paris) Confer également Jean-Pierre MARTIGNONI-HUTIN / "Une sociologie du gambling contemporain", (Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°139, 2011, p.51-64.)

4. « POLITIQUE PUBLIQUE DES JEUX : LE RAPPORT SE PRÉCISE » (Sylvain COPIER , Paris-turf.com du 1 février 2017)

5. « *POLITIQUE PUBLIQUE DES JEUX : LE RAPPORT SE PRÉCISE* » (Sylvain COPIER , Paris-turf.com du 1 février 2017)« Vers la fin de l'anonymat pour les jeux d'argent? s'interroge Pauline Verduzier dans l'Express du 09/02/2017 « Et s'il fallait bientôt s'identifier avant de jouer au Loto et au PMU » s'étonne Clémentine Maligorne dans le figaro.fr du 10/02/2017. « UNE CARTE POUR FICHER LES JOUEURS » interpelle Paris-Turf.com du 10 février 2017 « LOTO, PMU, KENO... ÊTES-VOUS PRÊT À MONTRER VOS PAPIERS POUR JOUER ? poursuit dans le même esprit le magazine Capital du 9/2/2017, qui en profite pour effectuer un sondage. Résultat : 74 % des personnes interrogées considèrent que « c'est une mesure de plus de surveillance des citoyens » « La Cour des Comptes veut la peau des jeux d'argent » ( jour de galop, 20/10/2016) « La Cour des comptes veut lever l'anonymat des joueurs de Loto» (Le Figaro.fr, 19 octobre 2016) article de Jean-Yves Guérin « Bientôt la fin du loto anonyme? » Par Balla Fofana — (21 octobre 2016 , Libération) « UNE MESURE QUI POURRAIT S'AVÉRER DANGEREUSE » (paris turf.com, 21 octobre 2016) « Des complications inattendues « pour Bernard Glass sur RTL.fr du 21/2 ( dans sa célèbre émission « on refait les courses») « « FDJ/PMI :joueurs vos papiers!» » ( Le Monde du tabac du18/2) « Jeux et paris sportifs : des députés préconisent de généraliser les contrôles d'identité »(le parisien 18/2) « Jeux et paris sportifs : pour jouer, déclinez votre identité » (Vincent Mongaillard le parisien du 18/2)

6. « Droit à l'oubli » numérique : le Conseil d'Etat demande une explication de texte à la justice européenne » (Le Monde, Martin

7. «Les enjeux de la société de contrôle à l'ère du numérique» Claudine Guerrier Professeure de droit à Télécom Ecole de management. (270 pages, Paris, Iste éditions, mars 2017)

8. JP Martignoni : «Néo-prohibition, jeux, liberté : certaines propositions des députés Myard/Juanico sur les jeux de hasard et d'argent, apparaissent très liberticides » (18 pages, 25 notes, 6 annexes, février 2017

9. « Une nouvelle forme de prohibition » Mayeul Caire (Jour de Galop du 23/2/2017)

10. « Décryptage » animé par Philippe Delaroche, radio Notre Dame, 20 février 2017, 18h15, 19h) Thème : "Paris hippiques ou sportifs: pourquoi la française des jeux devance le pmu?" avec JF Vilotte (ex Président de l'ARJEL) E. de Rohan Chabot. ([zeturf](#)

11. « 74 % des français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir joué à un jeu d'argent au moins une fois au cours de leur vie et 56,2% au moins une fois au cours de l'année » (enquête 2014, ODJ/INPES cité par la Cour Des Comptes page 15, « La régulation des jeux d'argent et de hasard », rapport de la CDC, octobre 2016, 188 pages, 10 annexes)

12. « Généralisation du contrôle aux entrées dans les points de vente Française des jeux, Force Ouvrière se félicite » ( 2 MARS 2017, site de FO, la force syndicale)

13. Paris turf.com du 21 octobre 2016

14. « Xavier Hürstel, PDG du PMU ( L'invité des Echos, Les Echos, 23 février 2017)

15. « LE CONTRÔLE D'IDENTITÉ ? "UNE UTOPIE" SELON XAVIER HÜRSTEL » (Sylvain COPIER, Paris-turf. Fr 23 février 2017) « Une «utopie», selon le patron du PMU » (Le Parisien du 18/2 , Virginie De Kerautem)

16. « Ils ne se grattent pas », article non signé dans la rubrique Zig Zag ( Le canard enchainé, 22/2/2017, page 5)

17. « La Française des jeux : pas seulement une affaire de chance ? : Gérard Colé, un ancien P-DG de l'entreprise, soutient l'ingénieur Robert Riblet et affirme que la répartition des gains n'a rien d'aléatoire ». (SOURCE AFP, 26/02/2014, Le Point.fr ) « Un ex-PDG accuse la Française des Jeux de tromperie = Gérard Colé, un ancien PDG de la Française des Jeux, accuse l'entreprise d'avoir trompé les joueurs. Selon lui, l'égalité des chances pour les jeux de grattage n'a jamais existé. Il va dans le même sens que Robert Riblet, un ingénieur à la retraite toujours en procès contre l'entreprise. Ce dernier soutient que la répartition des tickets gagnants n'est pas due au hasard. (Sandrine Etoa-Andegue, Radio France, [francetvinfo.fr](#) du 02/05/2014) « La Française des Jeux accusée de tromperie : de quoi parle-t-on ?( L'obs du 27 février 2014) « L'affaire Robert Riblet : L'absence d'aléa dans les jeux à gratter proposés par la Française des Jeux »(23/7/2010, le droit des jeux d'argent et de hasard)

18. Il reste un seul cercle de jeux à Paris, le Clichy Montmartre, Depuis 2008, huit cercles ont été fermés : L'Aviation Club de France, Le Cadet, le Concorde, le Wagan...

19. « Le liquide coulait à flots au cercle de jeu : le centenaire *Club Anglais* est sous le coup d'une enquête pour blanchiment » (Stéphane Sellami, *Le Parisien*, 27/2/2017) Le *Club Anglais* a été Créé en 1918 par des pilotes américains, anglais, et australiens, le Culb anglais été géré jusqu'en 2011 par Jean Lackman père et ensuite par son fils.
20. « Quand jouer n'est plus un jeu » les journées du Greid) (groupe écoute, information, dépendance) autour des jeux de hasard & d'argent. (Valenciennes, 5, 6 avril 2017, théâtre d'Anzin)
21. « MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LA CAUSE "CHEVAL" »( Sylvain COPIER , Paris-turf.com, 21 février 2017)
22. « RAPPORT D 'INFORMATION n°692, au nom de la commission des affaires économiques sur la situation de la filière équine (Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice., Présidence du Sénat, 15 juin 2016, 54 pages)
23. *ibid* « MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LA CAUSE "CHEVAL" »( Sylvain COPIER , Paris-turf.com, 21 février 2017)
24. « Régulation des jeux d'argent : la réforme se fait attendre », Christophe Palièrse, Idées & débats, Les Echos, 27 février 2017)
25. « PARIS EN DIRECT DE LA FDJ : INADMISSIBLE ! » (pour Jacques Myard )(Sylvain COPIER | 20 février 2017, paris-turf.com)
26. Fédération des Eleveurs du Galop, Association des Entraîneurs de Galop, Province Paris pour le Galop Français, Syndicat National des Propriétaires de Chevaux de Course au Galop, Génération Galop, Association AQPS, Association des Jockeys de Galop en France, Association des Entraîneurs Propriétaires, Syndicat des Entraîneurs Drivers et Jockeys au Trot, Syndicat National des Propriétaires de Trotteurs, Groupement pour l'Amélioration de l'Elevage du Trotteur Français, Association des Propriétaires Permis d'Entraîner
27. « LETTRE OUVERTE AU GOUVERNEMENT » : Réaction sur les tests de "live betting" dans le réseau FDJ ( Sylvain COPIER | Paris turf.com, 27 février 2017) Cette lettre ouverte a été publiée sur Equidia live du 26/2/2017 :
28. « Jeux : le big data au secours de la lutte contre le blanchiment d'argent : La Française des jeux et IBM vont s'appuyer sur l'analyse de données pour traquer la fraude. (LE MONDE ECONOMIE | 04.10.2016 , Sandrine Cassini) confer annexe 2
29. « La Française des jeux signe une nouvelle année record : Alors que le PMU décline, la FDJ a enfin enrayer la baisse du nombre de ses clients et réalisé une croissance de près de 5%, explique sa PDG, Stéphane Pallez. » ( LE MONDE ECONOMIE | 19.01.2017 Denis Cosnard)
30. « Des jeux à gratter sur Smartphones pour la Française des Jeux »(8 Février 2017, Olivier Sancerre, le journal de l'économie JDE)
31. « La FDJ part à la conquête des jeunes avec un nouveau loto numérique »(, CHRISTOPHE PALIERSE Le 23/02/2017, les echos.fr) confer annexe 3
32. « Française des jeux teste des jeux de grattage Web vendus dans les bars-tabac(Jean-Yves Guerin « (, 06/02/2017, le figaro économie)
33. « LA FRANÇAISE DES JEUX LANCE UN NOUVEAU LOTO À

**DESTINATION DES MILLENNIALS** »(LCI 23 février 2017) confer également « Le Loto lance une nouvelle formule »( [Antoine Garbay](#) 01/02/2017, figaro.fr)

34. « La Française des Jeux teste le «ticket à gratter digital» dans le Nord - Pas-de-Calais « Stéphane Pallez, présidente-directrice générale de FDJ, nous explique en exclusivité les enjeux de cette expérimentation qui doit durer au mois six mois ». ( Christophe Caron , la voix du nord, 07/02/2017)
35. « La Française des jeux veut reconquérir ses clients perdus : L'entreprise publique développe des accords sur le numérique pour regagner 1 million de joueurs. »(LE MONDE ECONOMIE | 07.10. **Denis Cosnard**)
36. « Nouveau Loto : L'univers Des Jeux D'argent S'oriente (Encore Plus) Vers Le Digital !(**Romain Chiaramonte** , 23 février 2017, Forbes)
37. Stéphane Pallez : « Nous inventons de nouveaux jeux en permanence », **CHRISTOPHE PALIERSE**; **DAVID BARROUX** Les echos.fr du 23/09/2017)
38. « Stéphane Pallez et Véronique Morali : « Nous voulons développer l'attractivité de la France dans l'e-sport » (**CHRISTOPHE PALIER, SEANTOINE BOUDET** Le 17/02/2017, les échos.fr)
39. )« PRÉCISIONS SUR LE "LIVE BETTING" FDJ », Sylvain COPIER, Paris-turf.com, 25 février 2017)
40. L'éperon du 21mars 2017 : « Toute la filière est concernée »
41. Sylvain Copier, « ACTION DES "JPFC" : LA POSITION DU PMU » 26 mars 2017, Paris-Turf.com)
42. « La directive anti-blanchiment qui agace les casinos » ( les casinos.org du 27/3/2017)

-----

annexes =

1. « **DÉCRYPTAGE : DES PHRASES LOURDES DE CONSÉQUENCE...**Par Sylvain COPIER | Publié le jeudi 9 février 2017 , Paris Turf.fr) : La PDG de la Française des Jeux, Stéphane Pallez, vient d'annoncer la prise de paris en live betting sur le sport au printemps
2. « **Jeux : le big data au secours de la lutte contre le blanchiment d'argent : La Française des jeux et IBM vont s'appuyer sur l'analyse de données pour traquer la fraude** ». (LE MONDE ECONOMIE, 04.10.2016 , Sandrine Cassini)
3. « **La FDJ part à la conquête des jeunes avec un nouveau loto numérique** » ( les La Française des Jeux (FDJ) procédera, le 6 mars, au premier tirage de sa nouvelle formule du Loto avec des gains accrus. Elle innove aussi avec le numérique avec une grille inédite composée d'émoticônes. Son objectif : conquérir les « millennials ». ,**CHRISTOPHE PALIERSE** Le 23/02/2017, les échos.fr)
4. « **Loto. La Française des jeux veut plus de gagnant** », Le Télégramme, 24-02-2017
5. **Nouveau Loto : des émoticônes et plus de gagnants, ce que prévoit la nouvelle formule NOUVELLE FORMULE LOTO - La Française des jeux a décidé de sortir le grand jeu pour attirer de nouveaux joueurs. Découvrez sans plus attendre le détail des nouvelles règles du Loto. (24 février 2017 à l'internaute)]**
6. **La Française des Jeux teste le «ticket à gratter digital» dans le Nord - Pas-de-Calais : Officiellement à partir de ce mardi, La Française des Jeux propose trois nouveaux jeux à ses clients... uniquement dans notre région (et aussi en Haute-Normandie). Stéphane Pallez, présidente-directrice générale de FDJ, nous explique en exclusivité les enjeux de cette expérimentation qui doit durer au mois six mois. La voix du nord : Christophe Caron | Publié le 07/02/2017**

7. « *Colloque à Valenciennes : le jeu problématique une addiction ?* » (« 10  
(mars 2017, 12 pages, 3 notes, trois annexes\*) Jean-Pierre G. MARTIGNONI-  
HUTIN

-----

Annexe 1

« DÉCRYPTAGE : DES PHRASES LOURDES DE CONSÉQUENCE...Par Sylvain COPIER  
| Publié le jeudi 9 février 2017 , Paris Turf.fr) : La PDG de la Française des Jeux, Stéphane  
Pallez, vient d'annoncer la prise de paris en live betting sur le sport au printemps...

*« Juste après avoir publié les résultats de l'activité annuelle de son entreprise la PDG Stéphane Pallez a accordé une interview à nos confrères du Monde. Et l'une de ses réponses a particulièrement attiré notre attention, car elle risque d'impacter directement et fortement l'activité hippique du PMU. A la question "Pour éviter l'addiction, la fraude et le blanchiment, les autorités souhaiteraient que les joueurs puissent être identifiés. Qu'en pensez-vous ?", Mme Pallez a répondu : "C'est un sujet de débat, surtout pour les paris sportifs, où les mises sont plus importantes, et les risques de blanchiment d'argent aussi. Nous allons effectuer un test. Il débutera au printemps dans une centaine de points de vente. Nous proposerons aux clients de bénéficier d'offres exceptionnelles, par exemple sur des résultats de football ou de basket en cours de match, ce qui est déjà possible sur Internet. Mais pour cela, ils devront s'identifier. Nous verrons alors comment réagissent le public et les détaillants. Cela peut avoir du sens en matière de régulation, mais aussi de marketing : connaître ses clients permet de proposer des offres et des services adaptés."*

*Soit quelques phrases mettant le doigt sur un sujet risquant d'avoir des conséquences lourdes pour le PMU et les paris hippiques à terme. Comme Paris-Turf s'était fait l'écho de cette possibilité l'an passé, cette fois-ci, Stéphane Pallez transforme le conditionnel en futur en ce qui concerne le live betting dans "une centaine" des 31.100 points de vente mettant en avant les produits de la FDJ. Avec une réserve cependant pour le joueur : devoir s'identifier. Inutile de vous dire que c'est une véritable révolution dans l'univers des jeux quand on sait à quel point le "live betting" rencontre un engouement fou auprès des parieurs et notamment des plus jeunes. Et comme les courses en ont fait l'amère expérience le jour du Prix d'Amérique, lorsque l'attention se focalise sur le sport, il est bien difficile de la détourner vers les paris hippiques. Rappelons que le PMU, ce jour-là, a notamment pointé du doigt la Finale Federer-Nadal le matin et la Finale de Handball opposant la France à la Norvège, pour expliquer en partie le recul de 11 % des enjeux hippiques (à 36,9 millions d'euros contre 40,7) par rapport à la journée du Prix d'Amérique 2016. L'annonce en tout cas fait l'effet d'une "bombe" dans l'univers des courses. »*

Annexe 2 =

« Jeux : le big data au secours de la lutte contre le blanchiment d'argent : La Française des jeux et IBM vont s'appuyer sur l'analyse de données pour traquer la fraude ».

(LE MONDE ECONOMIE, 04.10.2016 , Sandrine Cassini)

*« Comment lutter contre le blanchiment d'argent sale ? A l'image des banques, la Française des jeux (FDJ) est tenue à une obligation de vigilance. Car son réseau, ses jeux de grattage et ses paris sportifs n'échappent pas aux opérations frauduleuses. Chaque année, elle détecte dans ses 32 000 points de vente pour 10 à 12 millions d'euros d'opérations*

suspectes, et remonte une centaine d'opérations à Tracfin, le service de renseignement rattaché à Bercy et chargé de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Pour la FDJ, qui réalise 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 4 milliards de transactions annuelles, lutter contre ces fraudeurs revient à chercher une aiguille dans une botte de foin. Elle a donc donné le coup d'envoi à un partenariat avec IBM le 28 septembre. Objectif : utiliser le big data, l'analyse de données à grande échelle, pour détecter de manière plus efficace les comportements suspects.

Lire aussi : *Année record pour la Française des jeux*

« La plateforme brasse entre 80 et 100 critères par jour. Elle analyse des lieux, la fréquence des transactions, leur montant », explique Xavier Etienne, directeur général adjoint chargé des technologies au sein de la FDJ. En test depuis un an, la nouvelle plateforme permet déjà d'identifier 20 % à 25 % de nouveaux schémas de fraudes. « Nous voulons passer moins de temps sur la recherche et mieux remonter les informations », dit-il.

*Rachat de tickets gagnants*

Globalement, les fraudeurs utilisent deux artifices pour blanchir des fonds. Le premier consiste à racheter en masse des tickets gagnants avec de l'argent sale et à les échanger dans un point de vente contre de l'argent propre. Autre subterfuge, le recours aux jeux faisant moins appel au hasard, mais plus à une certaine adresse, à l'image des paris sportifs. « Il peut y avoir des sommes très importantes mises sur une équipe gagnante, dans le seul but de blanchir de l'argent », précise le directeur général adjoint.

La lutte contre le blanchiment n'est qu'une première étape. « Nous faisons avec la FDJ la recherche et développement commune pour explorer la mise en place de nouveaux services », assure Marie-Noëlle Muller, directrice des pôles publics d'IBM France. Prochaine étape, l'identification en amont des points de vente en difficulté, à partir du comportement des joueurs.

### Annexe 3 =

« La FDJ part à la conquête des jeunes avec un nouveau loto numérique » ( les La Française des Jeux (FDJ) procédera, le 6 mars, au premier tirage de sa nouvelle formule du Loto avec des gains accrus. Elle innove aussi avec le numérique avec une grille inédite composée d'émoji. Son objectif : conquérir les « millennials ».

(, **CHRISTOPHE PALIERSE** Le 23/02/2017, les échos.fr)

De nouveaux niveaux de gains, des tirages inédits, de l'innovation numérique aussi : la Française des Jeux (FDJ) avait promis du changement pour sa nouvelle formule du Loto, la promesse est tenue. A l'occasion de la présentation ce jeudi de ce nouveau Loto, l'opérateur public de jeux d'argent et de hasard a en effet annoncé bien plus qu'une refonte de son premier jeu en nombre de joueurs, soit 17,5 millions au total par an (en moyenne 4 à 6 millions par tirage), représentant 1,5 milliard d'euros de ventes. Le Loto, dont le quarantième anniversaire a été fêté l'an dernier, a droit à un sacré coup de jeune.

### *Infographie animée*

S'agissant des gains, le nouveau Loto, dont le premier tirage interviendra le lundi 6 mars - les grilles pourront être remplies dès la veille - aura notamment un gain garanti de 20.000 euros, cette somme étant attribuée à dix joueurs tirés au sort. Chaque grille s'accompagnera en effet désormais - avec le reçu de jeu - d'un code Loto » faisant l'objet du tirage. En outre, la FDJ a créé 3 niveaux de gains, soit 20, 50, et 500 euros, ce qui porte au total leur nombre à dix. Cette initiative vise non seulement à fidéliser sa base de joueurs mais aussi à améliorer la lisibilité des consommateurs sur leurs perspectives de gains. Il s'agit là de l'un des points ressortant d'une enquête menée pour préparer la nouvelle formule du Loto.

L'accroissement significatif des gains à distribuer a une contre-partie : l'augmentation de 20 centimes du coût de la grille, à 2,20 euros, afin de le financer.

12

### **Une grille numérique inédite**

La FDJ innove aussi au-delà de la formule classique du Loto avec la création d'un « Grand Loto de Noël », un événement monnaie courante à l'étranger, ainsi qu'un « Super Loto » pour les vendredis 13. Tiré le 22 décembre, le premier sera doté d'un jackpot de 20 millions d'euros. En outre, la grille, au prix de 5 euros, aura des niveaux de gains plus élevés. Il en sera de même pour le Super Loto avec, entre autres, un bonus de 13 millions. Mais, le volet le plus spectaculaire des nouveautés dévoilées ce jeudi par la FDJ concerne ces jeunes générations, ces fameux « millennials », qui sont au coeur du plan stratégique du groupe public depuis l'arrivée à sa tête, à l'automne 2014 de Stéphane Pallez . D'où son offensive dans le numérique, à laquelle le Loto n'échappe pas. Ainsi, la FDJ lance, en parallèle, une grille numérique inédite comportant des émoticônes à cocher. Pour ce faire, l'opérateur a créé sa propre famille de symboles, soit 59 « Lotojis » (49 pour la grille auxquels s'ajoute les dix pour son « numéro de chance » revisité). Cette nouvelle grille est non seulement en ligne mais aussi accessible via une nouvelle application Loto pour les Smartphones avec, pour corollaire, une grille finalisée en point de vente. A ce titre, la FDJ risque fort d'accroître le nombre d'« applis » Loto téléchargées, qui s'élève aujourd'hui à 474.000.

### **Booster les ventes numérisées**

Parti à la conquête de nouvelles générations, le groupe public a également concocté un autre jeu numérique de tirage s'inspirant de l'univers du Loto, ce dernier étant toutefois à la demande. Intitulé « Instant Loto », il permettra de gagner jusqu'à 10.000 euros, moyennant une mise de 1 euro. Interrogée sur l'éventualité de dérives, la direction de la FDJ a indiqué que ce nouveau jeu implique un contrôle de l'identité des joueurs - avec pièce justificative - et un paramétrage par eux-mêmes de leurs limites de jeu. Ce dispositif vaut pour tous les jeux en ligne, a-t-elle également rappelé. Pour mémoire, la Française des Jeux compte porter, dans le cadre de son plan d'entreprise, à 20 % la part de ses revenus relevant des ventes numérisées - ce qui inclut les paris sportifs en ligne - à l'horizon 2020. L'an dernier, elle s'élevait à 6,5 %, soit 900 millions d'euros sonnants et trébuchants. La FDJ escompte passer la barre du milliard cette année.

### **annexe 4 :**

**« Loto. La Française des jeux veut plus de gagnant », Le Télégramme, 24-02-2017**

**Grilles de jeux revisités, tombolas et émoticônes. La Française des jeux remodèle son jeu historique en un « nouveau Loto » à l'occasion de son 40e anniversaire.**

**Objectif : « fidéliser la clientèle et séduire des joueurs plus jeunes ». La FDJ veut « plus de gagnants » et propose de « nouveaux rangs de gains », a détaillé hier sa directrice Stéphane Pallez. A partir du 6 mars, à chaque tirage, dix joueurs pourront ainsi remporter 20.000 euros, grâce à une « sorte de tombola », les grilles de jeu étant automatiquement assimilées à un code loto.**

**« Plus de redistribution »**

**Le groupe propose aussi trois nouveaux gains possibles, de 20, 50 et 500 euros. En contrepartie, les clients devront désormais déboursier 2,20 euros par grille, contre 2 euros auparavant. Les gagnants du Grand Loto de Noël et du Super Loto du vendredi 13 seront également redistribués si personne ne remporte la mise. « La redistribution sera plus importante pour les gagnants des plus petites sommes », précise Patrick Buffard, directeur général adjoint au marketing. Les grilles font par ailleurs peau neuve, pour séduire les jeunes. Les chiffres des grilles sont ainsi remplacés par des émoticônes sur l'application**

mobile. Le groupe, qui prévoit d'investir 500 millions d'euros sur cinq ans, espère attirer un million de clients supplémentaires d'ici 2020.

13

#### Annexe 5 :

##### Nouveau Loto : des émoticônes et plus de gagnants, ce que prévoit la nouvelle formule

NOUVELLE FORMULE LOTO - La Française des jeux a décidé de sortir le grand jeu pour attirer de nouveaux joueurs. Découvrez sans plus attendre le détail des nouvelles règles du Loto. (24 février 2017 à l'internaute)]

*En septembre 2016, l'Euromillions s'offrait un petit lifting afin de séduire de nouveaux joueurs. Quelques mois seulement après, c'est désormais au tour du Loto de faire peau neuve. Une nouvelle formule doit être lancée le 6 mars prochain. Mais alors, que proposera la Française des jeux ? Quelles sont les nouvelles règles ? Le prix du billet de Loto va-t-il augmenter ? Dévoilée le 1er février dernier par Le Parisien, la nouvelle formule du Loto a ses bons comme ses mauvais côtés. La bonne nouvelle ? Il devrait y avoir plus de gagnants. La Française des jeux veut en effet mettre en place "un tirage complémentaire". Le loto devrait ainsi avoir son propre "My Million". Trois ans après le lancement de celui qui garantit désormais au moins un gagnant en France lors de chaque tirage de l'Euromillions, ce nouveau code devrait ravir les joueurs.*

#### *200 000 euros distribués lors de chaque tirage*

*Comme à l'Euromillions, les participants se verront attribuer un code unique lors de l'achat de leur grille. Un code imposé qui pourra éventuellement leur faire gagner une petite somme non-négligeable. Le Parisien évoque une dizaine de codes désignés lors de chaque tirage du loto, soit trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le samedi. À la clé ? "Quelques dizaines de milliers d'euros". Selon le site Tirage Gagnant, 200 000 euros seront partagés entre les 10 élus du jour. Des sommes plutôt respectables, mais bien appréciables. Comme à l'Euromillions, lors des grands rendez-vous de l'année, comme les vendredis 13 par exemple, des pluies de gagnants seront organisées. Elles pourront proposer jusqu'à 100 codes tirés au sort.*

*Et un nouvel événement est d'ailleurs annoncé. Idée venue de l'étranger : la mise en place d'un "Grand Loto de Noël". Pour l'occasion, la Française des jeux devrait, lors du tirage du 22 décembre prochain, proposer une cagnotte de 20 millions d'euros, selon le site Les Echos, soit un jackpot digne de l'Euromillions dont le gros lot minimal s'élève à 17 millions d'euros. Pour l'occasion cependant, si les niveaux de gains devraient être rehaussés, la grille sera, elle, vendue à cinq euros, soit près de trois euros supplémentaires qu'en temps normal.*

#### *Une nouvelle grille composée d'émoticônes*

*Et la Française des jeux ne s'arrête pas là. Pour séduire ceux que l'on appelle les "millennials", c'est-à-dire la jeune génération, la FDJ doit également lancer une grille numérique inédite où les numéros ont été transformés en émoticônes, d'ores et déjà surnommées les "Lotojis". Actuellement, seuls 20% des 15-34 ans joueraient au Loto. Cette nouvelle grille sera disponible en ligne, mais également sur une nouvelle application Loto. L'idée étant de booster par la même occasion les ventes sur internet.*

### Annexe 6 : LOTERIE

La Française des Jeux teste le «ticket à gratter digital» dans le Nord - Pas-de-Calais  
 Officiellement à partir de ce mardi, La Française des Jeux propose trois nouveaux jeux à ses clients... uniquement dans notre région (et aussi en Haute-Normandie). Stéphane Pallez, présidente-directrice générale de FDJ, nous explique en exclusivité les enjeux de cette expérimentation qui doit durer au mois six mois.  
 La voix du nord : r Christophe Caron | Publié le 07/02/2017

– Vous annoncez l'arrivée d'une nouveauté en test dans notre région...

« Oui, cette nouvelle gamme de jeux s'appelle Illiko Live. Il s'agit d'un lancement important. Nous avons imprimé plus de deux millions de tickets, proposés dans 830 points de vente situés dans deux zones-tests : le Nord – Pas-de-Calais et en Haute-Normandie. »

– Êtes-vous à la recherche de nouveaux profils de joueurs ?

« Effectivement, nous lançons cette nouvelle gamme dans le cadre de notre plan stratégique FDJ 2020, adopté en 2015, qui a pour objectif de conquérir et reconquérir nos clients. Notre base avait tendance à diminuer depuis 10 ans, elle se stabilise. Il s'agit de proposer de nouvelles expériences de jeu. C'est le cas ici : nous fusionnons le jeu de grattage avec le jeu numérique. »

– En quoi cette gamme Illiko Live est-elle susceptible d'intéresser un public nouveau ?

« Une grande partie de nos clients joue à des jeux sur mobile, de type CandyCrush ou Clash of Clans, des jeux extrêmement variés et répandus. On trouve de jeunes adultes, un public féminin. En proposant des jeux qui fusionnent l'expérience de grattage du ticket physique et un jeu interactif sur mobile, nous allons chercher ces nouveaux clients. »

– Mais vous ne renoncez pas aux points de vente ?

« Au contraire, nous y croyons beaucoup. Le point de vente est un endroit convivial qui a beaucoup d'attraits. On peut se faire expliquer comment jouer, se faire conseiller. Ils sont aussi en charge avec FDJ de notre politique de jeux responsables. La majorité de nos clients jouent dans nos 31 100 points de vente, qui sont souvent des buralistes (environ 25 000). Nous investissons massivement : sur les 500 M€ d'investissement prévus en cinq ans, il y a 180 M€ d'équipement des points de vente. Nous avons rénové nos terminaux de jeux. Le point de vente physique a un grand avenir, à condition de le moderniser et d'y offrir de nouvelles expériences numériques. 70 % des Français ont un smartphone. Il est nécessaire de coller aux nouveaux usages numériques. »

– Pourquoi tester cette nouvelle gamme dans le Nord ?

« Le nord de la France a une caractéristique très frappante : c'est une région qui a une préférence significative pour les jeux de grattage. Ils représentent 61 % de notre chiffre d'affaires dans les Hauts-de-France, alors qu'on est à 48 % du CA au niveau national. Nous avons ici une population qui aime et connaît les jeux de grattage. Et tous les points de vente étaient volontaires. »

– Cette gamme va-t-elle être généralisée ?

« Si les retours sont positifs, notre objectif est de la déployer sur l'ensemble du territoire national fin 2017-début 2018. L'expérience est susceptible de durer entre 6 et 12 mois. »

Annexe 7 =

Colloque à Valenciennes : le jeu problématique une addiction ?

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN

---

• Un important colloque sur la question du jeu se déroulera à<sup>15</sup> Valenciennes les 5,6 avril 2017 au théâtre d'Anzin. Organisé par le GREID (Association GRoupe Ecoute Information Dépendance) Franck Hugot (directeur du Greid) Elise Bourdin (éducatrice spécialisée) Inès Roux (Psychologue) en sont les organisateurs. Ces deux journées, soutenues par Valenciennes Métropole, traiteront de la problématique des jeux de hasard et d'argent » à travers « le prisme » du jeu excessif, addictif, compulsif... : « Quand jouer n'est plus un jeu »

• Contact = [jeux.pathologiques@greid.fr](mailto:jeux.pathologiques@greid.fr), téléphone : 03 27 41 32 32

• Logiquement, la plupart des intervenants sont des acteurs régionaux, soignants, psychologues, médecins, thérapeutes, cadres de santé, éducatrices spécialisées...Mais un certain nombre de personnalités ont accepté d'y participer, notamment - et c'est à souligner - Jean-François Vilotte, mais également : Pr Robert Ladouceur (professeur émérite de psychologie, université de Laval, Québec) Dr Marc Valleur, psychiatre, Centre médical Marmottan. On trouve aussi la police des jeux, des opérateurs, J. Lefebvre pour le PMU ; Richard Fricher & Carine Boucau, MCD au célèbre casino régional de Saint Amand les eaux, bastion historique du groupe fondé par Isidore « Partouche ».

• Cette diversité donne à cette manifestation un caractère national, d'autant qu'elle se déroule dans un contexte particulier (élections présidentielles, important rapport de la Cour des Comptes pour refonder la Politique Des jeux de la France, rapport Myard/Juanico, projet sécuritaire d'identifier des millions de joueurs pour soi-disant lutter contre l'addiction, le jeu des mineurs, les interdits de jeu, le blanchiment (LAB/FT)...). Ajoutons, pour souligner que ce colloque est en phase avec l'actualité du gambling et du e.gambling, une offensive générale de la Française des jeux pour attirer de jeunes joueurs, placer ses pions sur les paris sportifs à cote fixe et le live betting dans son réseau de proximité, au grand dam de la filière hippique. L'opérateur historique des loteries - qui met en avant sa politique de jeu responsable et de lutte contre le jeu compulsif, le jeu des mineurs - pourrait être accusé dans cette affaire de double langage et d'abus de position dominante, notamment par Bruxelles) (1)

• Ironie de l'histoire dans cette belle région du Nord - Pas-de-Calais, - région très joueuse particulièrement touchée par la crise économique - la Française des jeux championne de la lutte contre le jeu excessif (sic) teste actuellement le «ticket à gratter digital»( Illiko Live) En fusionnant le jeu de grattage avec le jeu numérique, l'opérateur vise clairement une population jeune qui joue déjà sur mobile à des jeux type Candycrush ou Clash of Clans... (Confer l'interview de Stéphane Pallez, présidente-directrice générale de la FDJ, réalisée par Christophe Caron dans La Voix du Nord du 07/02/2017)

• Ajoutons pour conclure (et c'est une invitation supplémentaire à participer à ce colloque) que les organisateurs ont eu l'intelligence de ne pas fermer les débats, comme c'est souvent le cas en matière de jeu pathologie maladie. Ils posent en exergue une question épistémologiquement pertinente, dont tout le reste dépend en réalité : le jeu problématique une addiction ? Ce doute scientifique des organisateurs est tout à leur honneur intellectuel, dans une période où certains s'interrogent sur « la médecine face à la post-vérité » (2) ou d'autres condamnent le fait que « la culture scientifique est en recul dans les médias ou, trop souvent, les raisonnements simplistes sont présentés comme des informations incontestable » (3)

• Certes, cette question du jeu « problématique », du jeu « responsable » et de « la recherche sur les jeux d'argent » est une question

*ancienne, complexe, conflictualiste\* et deux jours ne suffiront pas pour la<sup>16</sup>  
traiter. Mais assurément, la région Nord pas de Calais - ou l'on pleure deux fois  
quand on y vient - apporte sa contribution au débat, à travers cette manifestation.*